

INDEMNITE POUR INSTITUTEUR CHARGE DE LA CLASSE DE MER - n° 918

Sur proposition du Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- il sera versé à M. LAGADEC, Instituteur de la classe de CM1 de LUDRES CENTRE, qui va assurer le fonctionnement de la classe de mer organisée du 20 Avril au 10 Mai 1976, à BREHEC (Bretagne) une indemnité de 25.00 F. par jour pour compenser les frais découlant de cette charge.

Il recevra 25.00 F. x 20 jours = 500.00 F.

Cette indemnité sera imputée à l'article 615 du budget 1976.